CODE DE CONDUITE

Afin de garantir à chaque visiteur le meilleur des séjours à Disneyland® Paris, nous demandons à toutes les personnes venant avec leur fidèle compagnon, de respecter le code de conduite ci-dessous :

1. Les chiens doivent être tenus en laisse par un adulte, dès la sortie du bungalow.
2. Les chiens ne peuvent pas avoir accès aux parties communes signalées comme la réception et les restaurants.
3. Les chiens ne sont pas acceptés dans les Parcs Disney®, à Disney Village® ou dans les navettes Disney (à l'exception des chiens guides et d'assistance pour malvoyants et personnes à mobilité réduite).
4. En l'absence d'une personne dans le bungalow, une signalétique (donnée à l'arrivée des visiteurs) doit être mise en évidence à l'entrée pour signaler la présence du chien.
5. Les adultes responsables du chien doivent rester joignables à tout moment pour revenir en moins de 30 minutes au Disney's Davy Crockett Ranch en cas de nécessité.
6. Les visiteurs doivent s'assurer que leur chien ne dérange pas les autres visiteurs.
7. Toute dégradation par le chien, tant dans le bungalow qu'à l'extérieur, doit être signalée à la réception.
8. Pour le respect de tous, les visiteurs sont priés de ramasser les déjections de leur chien (matériel fourni dans le kit de bienvenue).

DISNEY'S DAVY CROCKETT RANCH®

© Disney 2018. Euro Disney Associés SCA - Siren 397471822 - RCS MEAUX – Capital Social 1 203 699 718.90€ Siège social : 1 rue de la Galmy 77700 Chessy - Licences ES n°1-1096480 à 1-1096489 ; 1-1096253 ; 1-1102702 ; 1-1102736 ; 2-1096251 et 3-1096250